

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **20**  
Absents : **6**  
- dont suppléé(s) : **1**  
- dont représenté(s) : **5**  
Votants : **26**  
- dont « pour » : **26**  
- dont « contre » : **0**  
- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix mai se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth*, OLIVERO Albert *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, M. GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel* et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé.

**N° ordre : 12**

**Délibération n°2023/81**

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME « WATTY A L'ECOLE » POUR LA SENSIBILISATION À LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE EcoCO2.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** l'engagement de la CCVUSP dans une démarche globale de transition écologique (définie notamment dans le cadre du Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique et appuyée par les labels, démarches et projets dans lesquels l'EPCI est engagé) ;

**CONSIDERANT** la volonté de la CCVUSP : de diffuser et de soutenir autant que possible cette logique de transition sur le territoire auprès de tous les publics ; ainsi que la nature du programme « Watty à l'école » : programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves d'école élémentaire – porté par la société EcoCO<sub>2</sub> et soutenu par le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME ;

**CONSIDERANT** la délibération n°2022/111 approuvée à l'unanimité lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et, en conséquence, les signatures d'une convention de partenariat avec EcoCO<sub>2</sub> et d'un premier avenant relatif au périmètre de ce programme ayant permis de lancer le programme sur l'année scolaire 2022-2023 (voir convention et avenant ci-annexés) ;

**CONSIDERANT** le succès de la mise en place de ce programme dans 11 écoles de la vallée sur l'année scolaire 2022-2023 : succès auprès des 477 élèves concernés, des parents d'élèves et des instituteurs et institutrices (voir document bilan ci-annexé) ;

**CONSIDERANT** le souhait des instituteurs et institutrices de reconduire les ateliers sur l'année scolaire 2023-2024 et le périmètre identifié pour cette année scolaire : 22 classes réparties dans 11 écoles et le budget prévisionnel associé de 26 783 € HT ;

**CONSIDERANT** le financement de ce programme :

- Assuré par les énergéticiens à hauteur de 77% dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), soit 20 623 € HT ;
- Assuré à hauteur de 23% en autofinancement par la CCVUSP, soit 6 160 € HT ;

**VU** sa délibération n°2023/57 du 6 avril 2023 approuvant le budget principal 2023 de la communauté de communes et notamment la somme de 8 736 € TTC (soit 7 280€ HT) allouée à ce programme ;

**VU** le projet de convention de partenariat à conclure avec la société EcoCO<sub>2</sub> ci-annexé ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 9 mai 2023 ;

Sur proposition de Yvan BOUGUYON, vice-président,  
Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention de partenariat avec EcoCO<sub>2</sub> pour la reconduction de cette mission sur l'année scolaire 2023-2024, pour un montant prévisionnel de **7 392 € TTC (6 160 € HT)**.
- **AUTORISE** la présidente à signer l'avenant à venir qui précisera la présente convention afin de définir le périmètre exact de déploiement du programme « Watty à l'école », dans la limite du montant inscrit et voté au budget général 2023, soit **8 736 € TTC**.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

